

de l'enquête et que la preuve qu'il entend fournir est surtout documentaire et le résultat de faits qu'il a collectionnés—qu'on les entende tout de suite et qu'on leur permette de vaquer à leurs affaires sans les retenir ici indéfiniment. Le Dr Shearer ou M. Raney ne souffriront en aucune façon s'ils consentent à céder le pas ce matin à cette foule d'hommes occupés.

M. RANEY.—Pour couper court, je dirai que je ne m'oppose en rien à cela et que je suis entre les mains du comité.

M. MEREDITH.—Si je comprends bien, M. Moss représente ici les éleveurs de chevaux. Avez-vous des témoins que vous désirez faire entendre aujourd'hui, M. Moss?

M. MOSS.—Plusieurs de mes témoins attendent.

M. MEREDITH.—En ce qui regarde les messieurs du *Jockey Club* de Montréal, ils seront très heureux de céder le pas à M. Moss, car il leur est probablement plus facile qu'à lui de disposer de leurs témoins. On me dit, M. Moss, que plusieurs de vos témoins, médecins et autres, attendent ici et je sais qu'il est très difficile pour eux de s'éloigner de leurs devoirs. Je désire aller au fond de la question et je crois qu'il est préférable que M. Moss procède d'abord.

M. BLAIN.—Combien de témoins avez-vous ici?

M. RANEY.—Je me propose d'appeler, ensuite M. Fraser, du *Jockey Club* d'Ontario.

M. BLAIN.—Est-ce tout?

M. RANEY.—Je crois que quand M. Fraser aura achevé son témoignage le temps sera expiré.

M. BLAIN.—Je veux savoir combien de vos témoins sont présents aujourd'hui.

M. RANEY.—Nous pourrions probablement les entendre demain.

M. BLAIN.—Ce n'est pas répondre à la question. Je veux savoir combien vous avez de témoins.

M. RANEY.—J'avais l'intention de faire entendre aujourd'hui le Dr Shearer et M. Fraser, personne autre; s'il restait du temps pour entendre un autre témoin, j'appellerais peut-être un des représentants de l'association des courses.

M. MCCOLL.—Une autre question: dois-je comprendre, d'après ce que vous dites, que le Dr Shearer a réuni beaucoup de faits et qu'il en fera la preuve?

M. RANEY.—Oui.

M. MCCOLL.—S'il subit la transquestion de tous les avocats qui sont ici, son témoignage pourrait durer deux ou trois jours.

M. RANEY.—Je ne sais pas.

M. MCCOLL.—Il serait malheureux de retenir ici ces messieurs qui sont venus volontairement. Leurs témoignages seront sans doute très brefs, ils ont peu à dire.

M. MCCARTHY.—Si M. Raney consent à nous céder le pas, il n'existe aucune raison pour que nous ne procédions pas ainsi.

Le PRESIDENT.—Il me semble bien clair que, si nous en arrivons à une entente pour la rompre aussitôt, cela donnera lieu à de la confusion. Il était entendu que M. Raney procéderait ce matin.

M. MCCARTHY.—Cette entente a eu lieu sans qu'on consulte les intéressés.

Le PRESIDENT.—Le comité en a ainsi décidé alors qu'il n'y avait ici aucun étranger. Je ne crois pas qu'il soit juste pour M. Raney, après que le comité en soit arrivé à une entente avec lui, de procéder autrement; cependant, si ce monsieur juge à propos de céder, le comité n'a rien à y voir.

M. RANEY.—Cette affaire ne m'est aucunement personnelle.

Le PRESIDENT.—Consentez-vous à céder?